



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 065-216502260-20241007-2024052-DE



Séance du 7 octobre 2024 à 18h

2024/052

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Dominique GAYE, Caroline ECORCHON, Laetitia CAZABAN, Sandrine TREBUCQ

Absents : Denis FEGNE (procuration pour Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (procuration pour Gisèle VINCENT), Hélène FRANCES (procuration pour Michel DUHAMEL), Jean-Baptiste MARTINEZ (procuration pour Laetitia CAZABAN), Noémie DEUTSCH, Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ Nombre de conseillers en exercice : 22 Date de la convocation : 2 octobre 2024

## AVENANT AU MARCHÉ CREATION D'UNE DESSERTE FORESTIERE IBOS-PINTAC

Madame la première adjointe rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de création d'une desserte forestière entre Ibos et Pintac, la commune a choisi l'entreprise SBTP pour réaliser les travaux (délibération n°2024/024 du 2 avril 2024) pour un montant de 239 458,80 € TTC.

Au début du chantier, l'entreprise a rencontré des difficultés d'exécution liées à une météo pluvieuse qui a rendu le déroulement des opérations difficile voire impossible durant quelques jours (terre gorgée d'eau, pose d'empierrement et d'enrochement).

Il a fallu intégrer de nouveaux prix au marché pour procéder à des ajustements techniques validés pendant le marché par le maître d'œuvre (ONF) et la Mairie.

Ces prestations nouvelles et/ou ajustées, ou la mise en œuvre de nouvelles fournitures, n'entraînent pas de modification de l'ouvrage fini en quantité.

Ces éléments nouveaux garantissent la bonne réalisation des travaux et la qualité de l'ouvrage.

Il convient ainsi d'acter des nouveaux prix par le biais d'un avenant au marché :

- Référence BPU - 1.8 et 2.8 : fourniture et pose d'empierrement de corp de chaussée en GNT 0/80 sur 30 cm d'épaisseur → 13,5€ HT le m<sup>2</sup>
- Référence BPU – 2.9 : fourniture et pose d'enrochement pour traitement de purge → 73,7€ HT la tonne.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la première adjointe à signer l'avenant permettant l'ajout de nouveaux prix au marché de création d'une desserte forestière entre Ibos et Pintac.

La secrétaire de séance,

  
Stéphanie MARQUEZ  


La 1<sup>ère</sup> adjointe,

  
Gisèle VINCENT  
